

REPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE COMMUNE DE MONT-SAXONNEX

ARRETE DU MAIRE n°2023-02 Remplacement cadre et tampon ORANGE – Route de Morsullaz

LE MAIRE DE MONT-SAXONNEX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1.à L 2213-6 ; Vu le Code de la Route ;

Vu la loi n° 66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des maires en matière de circulation routière ;

Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu l'ordonnance n° 58-1216 du 15 décembre 1958 sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté modifié du 24 novembre 1967 relatif à la Signalisation des Routes et Autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ($4^{\text{ème}}$ partie) approuvée par l'arrêté du 7 juin 1977 ;

Vu la demande de l'entreprise UNIVERS RESEAUX 272 Rue du 14 Juillet 1789 - 60250 BALAGNY SUR TERRAIN en date du 08 janvier 2023 sollicitant des travaux de remplacement de cadre et tampon ORANGE pour CONSTRUCTEL sur dossier CLU200770;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour permettre et assurer la sécurité des travaux sur la route de Morsullaz;

ARRÊTE -

<u>ARTICLE 1</u> – L'entreprise UNIVERS RESEAUX est autorisée à effectuer des travaux de remplacement de cadre et tampon sur la route de Morsullaz du 16 janvier 2023 au 06 février 2023

<u>ARTICLE 2</u> - La signalisation nécessaire sera mise en place, entretenue et déposée par l'entreprise chargée des travaux en accord avec le gestionnaire de la voie et en conformité avec la réglementation en vigueur.

<u>ARTICLE 3</u> – Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux véhicules de secours ou du service incendie.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune de MONT-SAXONNEX

<u>ARTICLE 5</u> - Monsieur Le Maire, Mme la secrétaire de mairie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Entreprise UNIVERS RESEAUX;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de la Gendarmerie de Marignier;
- Monsieur le chef du centre de secours de Cluses.

Fait à Mont-Saxonnex, le 09 janvier 2023 Frédéric CAUL-FUTY, Maire de Mont-Saxonnex